

L'an deux mil dix-neuf, le SIX FEVRIER à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etaients présents :** L.BISCARRAT – Maire – J.C.AILLOT – C.MAFFRE – G.A.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoints – G.RATAJEZAK – H.FAURE – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – L.BUFFA – P.BELMONTET – *Conseillers municipaux*

**Excusés représentés** : M.CHRETIEN par M.QUESTA / C.ORTIZ par J.C.AILLOT  
L.CHAVANY par H.FAURE / M.C.FOLIO par T.VERMEILLE  
S.MOLINET-LECLAIRE par S.CAPPEAU-FREJABUE  
T.FLEGON par Pierre BELMONTET

**Excusé non représenté** : PR. MARTIN / E.CRETIN-RAFFET / A.PERIN / P.VERGER

**Secrétaire de séance** : Anne SCIACQUA-LERIDON

**Secrétaire de séance adjointe** : Magalie LEFER – *Directrice Générale des Services qui ne participe pas aux débats*

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05

### **1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Anne SCIACQUA-LERIDON en qualité de secrétaire de séance.

### **2° - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2018 :**

M. le Maire : « Je voudrais demander à M. VERMEILLE quelle est la suite donnée au dossier du PLU à savoir s'il est fait appel car nous devons être tenus au courant. »

M.VERMEILLE : « Nous avons fait le choix de ne pas aller en Conseil d'Etat puisque le temps de constituer le dossier, les prochaines élections municipales seront passées. On va donc laisser le choix aux électeurs. »

M. le Maire : « Je vous remercie.

En début de séance, je vous ai remis un tableau concernant les logements. Il donne une évolution des naissances et de la réalisation des nouveaux logements sur la période 2007 à 2018. Ce sont des données provenant de sources officielles : le service enfance-jeunesse pour la partie naissance et le service urbanisme pour la partie logement. Vous avez ainsi une information claire et précise à ce sujet puisque lors du Conseil Municipal du 4 Décembre, il y avait eu un débat avec interventions de M. VERMEILLE en particulier. »

**Approuvé à l'unanimité**

### **3° - DECISION DU MAIRE :**

M. le Maire apporte des précisions sur la décision prise en date du 21 Janvier 2019 portant sur la souscription d'un avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise SRV BAS MONTEL dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la route de Camaret et sur le chemin de Grangeneuve.

Il indique que la réception des travaux est prévue ce jeudi 7 Février à 14 h 30.

M. le Maire : « On est en relation avec le Conseil Départemental pour une réfection définitive de cette voirie de la route de Camaret qui a été classée dans la voirie communale, il y a une quinzaine d'années.

En parallèle, 2 projets ont été abandonnés au profit de la déviation d'Orange :

- la déviation de la route de Camaret prévue depuis le sud de Camaret jusqu'à la route de Vaison-la-Romaine en passant au bas du pont de Pécoulette, alors qu'il y avait des emplacements réservés sur Camaret et sur Jonquières.
- le projet prévu pour résoudre la traversée de Violès et le flux important des poids lourds sur la route de Camaret

Coût de l'opération : 45 millions d'euros financés par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CCPRO avec participation des Communes dont la Commune de Jonquières. Une étude juridique est en cours pour reclasser cette voirie en route départementale ce qui permettra de faire les travaux de voirie. Nous avons aussi demandé l'aménagement d'une piste cyclable, sur la partie gauche de la route de Camaret. On espère avoir, dans les prochaines semaines, un retour du Conseil Départemental sur un planning très précis concernant le début des travaux avec transfert de la voirie dans le domaine départemental puis travaux définitifs d'enrobé depuis la Via Venaisia jusqu'au pont de la Seille. »

M. VERMEILLE : « Comme cela a été dit, les camions empruntent cette route. Par conséquent, si les travaux du Département se font tardivement, la route va encore s'abimer davantage alors qu'elle l'est déjà énormément. Cela risque d'être dangereux pour les mois à venir d'autant que cette route est pleine de gravillons. Je pense qu'on pourrait déjà faire enlever ces gravillons car c'est très accidentogène. En quelques semaines, l'état de la voirie s'est vraiment détérioré avec déjà un affaissement de la chaussée. Je crois que tous ceux qui l'utilisent peuvent le constater. Donc, si on attend quelques mois comme cela, cela va ressembler à quoi, on ne pourra plus y rouler dessus. »

M. le Maire : « Ce n'est pas parce qu'il y a la réunion demain pour la réception des travaux que c'est automatiquement signé par la collectivité. »

M. VERMEILLE : « C'est justement ce qui est inquiétant car cela peut durer des mois. »

M. le Maire : « Par souci d'économies, on a préféré pour quelques mois, ne pas faire un enrobé car cela représentait une plus-value de 52 000 € TTC. »

M. VERMEILLE : « Certes mais on est dans une situation catastrophique et on risque l'accident et des morts sans vouloir être de mauvais augure. »

M. le Maire : « Normalement, cette route est limitée à 50 km/h avec une signalisation appropriée et une entrée de ville. Je rappelle qu'il y a une réglementation et un code de la route qui doivent être respectés. Il faudra peut-être renforcer la signalisation routière ; nous verrons cela sur place lors de la réunion de chantier en présence de la CCPRO. »

M. VERMEILLE : « Que va-t-il se passer pour les deux routes secondaires qui ont servi de déviations et qui sont dans un état pitoyable ? »

M. QUESTA : « L'entreprise a également commencé à faire des travaux de réfection. »

M. VERMEILLE : « De plus en plus d'usagers empruntent ces voies vu que la route de Camaret est dans un état pitoyable. Du coup tout se détériore, la route de Camaret et les routes secondaires »

M. le Maire : « J'entends bien et on essaye de faire au mieux. Le Conseil Départemental a le dossier en main. Nous, on veut que cela se fasse le plus tôt possible. Nous sommes en relation avec les services et en particulier, avec M. Thierry LAGNEAU, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental en charge de la voirie. »

M. VERMEILLE : « Pour en finir sur la planification de ces travaux, si on savait que la route n'était pas pour l'instant, reprise par le Département, il aurait peut-être mieux valu attendre pour faire ces travaux afin qu'il y ait une continuité sur le chantier. »

M. le Maire : « Qui a dit que le Département ne reprenait pas la voirie. Je n'ai pas dit ça. »

M. VERMEILLE : « Aujourd'hui ce n'est pas fait, ce n'est pas acté. »

M. le Maire : « J'ai dit que c'était dans les tuyaux. Vous, M. VERMEILLE, qui travaillez dans une collectivité, vous savez que pour les collectivités, il y a un certain nombre de prescriptions à prendre notamment sur le plan juridique car il faut transférer cette voirie du domaine communal au domaine départemental. C'est en train de se faire »

M. VERMEILLE : « Donc ce n'est pas fait aujourd'hui. Par conséquent, le Département ne peut pas acter les travaux. »

M. le Maire : « Je ne pense pas que le Département puisse acter des travaux alors que la voirie n'est pas dans son domaine à l'heure actuelle. »

M. VERMEILLE : « C'est bien ce que j'ai dit. Il aurait mieux valu attendre de faire les travaux lorsque juridiquement le Conseil Départemental aurait repris la compétence. »

M. le Maire : « On n'a pas attendu le début de ces travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement pour dire au Département qu'il fallait refaire la voirie. Cela fait déjà très longtemps. Le Département voulait refaire la route d'Orange depuis Intermarché jusqu'à la Seille ; nous avons indiqué que pour nous, la priorité c'était la route de Camaret. Il a fallu insister à plusieurs reprises en présence de M. LAGNEAU. Le message est très clair. »

M. VERMEILLE : « J'insiste à dire qu'avec une autre planification entre la Commune et le Département, on aurait pu travailler autrement. C'est du bon sens Monsieur le Maire. Là c'est un manque de bon sens. »

M. le Maire : « Merci, c'est un travail d'opposition de parler comme cela. »

M. BELMONTET : « Monsieur le Maire, beaucoup de gens se plaignent actuellement car il y a trop d'excès de vitesse sur la route de Camaret. Serait-il possible de mettre en place des systèmes soit des chicanes soit des dos d'âne pour faire ralentir les gens que ce soit sur la Route de Camaret ou sur la route de Carpentras. Ne serait-ce que pour la sécurité des enfants et des riverains, cela me semble indispensable. »

M. le Maire : « Si on écoutait toutes les doléances qui sont faites à ce sujet, il faudrait une centaine de dos d'âne sur Jonquières. Je ne vous dis pas que ce n'est pas justifié. Depuis très longtemps, nous avons décidé de privilégier les contrôles de vitesse contrairement à certaines municipalités qui ne veulent pas avoir de problèmes avec leurs concitoyens qui se font verbaliser. Mettre des dos d'âne pour toutes celles et tous ceux qui nous le demandent, ce n'est pas gérable. »

M. BELMONTET : « C'est pour la sécurité des enfants. Il y a même des chicanes sur la route d'Orange. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas limiter la vitesse sur les autres routes. »

M. le Maire : « C'est dans le cadre d'un aménagement qu'on l'a fait sur la route d'Orange et sur la route de Courthézon. Je peux vous dire qu'il a fallu particulièrement insister car les services du Département n'en voulaient pas lorsqu'il y a eu la rétrocession de la voirie depuis l'avenue des Bourgades jusqu'à la hauteur

de la stèle. Dans ce cadre-là, on a demandé des chicanes comme cela s'est fait route d'Aubignan à Sarrians mais je peux vous dire que les services du Département ne voulaient pas. »

M. BELMONTET : « Mais avec des chicanes comme à Sarrians, on ne roule pas à 80 km/h. »

M. le Maire : « C'est un peu plus prononcé sur Jonquières que sur Sarrians, me semble-t-il. Je suis d'accord avec vous pour la route de Carpentras car au niveau de l'intersection avec la traverse Ode, là où il y a l'arrêt des bus, il y a un gros problème. Là-dessus, on bénéficie d'un contrat d'axe avec la Région qui va arriver à échéance en Octobre 2020 ; si cet argent n'est pas consommé avant cette date, il sera perdu en partie ou en totalité. Dans le cadre des aménagements liés à la sécurité, il est donc prévu de faire, un élargissement de la voirie sur la partie communale depuis la sortie du chemin de Beaumes jusqu'à la route de Carpentras car vu le lotissement « la campagne Les Ramades », il y a beaucoup de parents et d'enfants qui circulent sur cette route, en intégrant un passage supérieur en cassis au niveau de la route de Carpentras. Cela permettra d'avoir un cheminement piétonnier en longeant le stade Roger Martin. »

Mme MAFFRE : « M. BELMONTET, moi je vis aussi, comme vous, sur la route de Camaret. Ce n'est pas à cet endroit que les gens roulent le plus vite. Je partage le sentiment, pour l'emprunter tous les jours, que les gravillons sont dangereux mais je pense qu'il faut mettre une gentille pression au Département. Cela peut être utile, c'est donc la première des choses. Par contre, sur les petites voies perpendiculaires à la route de Camaret, je peux vous dire que les gens roulent vraiment très très vite. Je reçois beaucoup de plaintes de la part de mes voisins. Quant au niveau du stade, cela me semble être une priorité car d'une part, il y a l'arrêt de bus des collégiens et les enfants descendent directement sur la route car c'est très étroit et d'autre part, le stade Roger Martin est très fréquenté. »

M. BELMONTET : « Quand je vous parle de la route de Camaret, c'est qu'avec la construction des nouveaux lotissements sur la route de Causans, il y a beaucoup d'enfants qui empruntent cette route le matin et le soir. »

M. le Maire : « Comme je vous l'ai dit précédemment, il est prévu l'aménagement d'une voie piétonne sur la route de Camaret. »

M. BELMONTET : « Les enfants vont devoir traverser »

M. le Maire : « Il y aura un aménagement pour cela »

M. BELMONTET : « Il suffirait de faire ralentir les véhicules ce qui ne serait déjà pas mal. Si on ne fait pas ralentir les gens, vous voyez comment cela se passe. »

Mme SCIACQUA : « Pour en revenir à la route de Camaret, vous aviez parlé du Département mais au vu de ce que l'entreprise a fait comme erreur, n'y aurait-il quand même pas un moyen de lui mettre la pression ? Vous parliez tout à l'heure de 52 000 € et bien, que l'entreprise fasse un travail correct et le prenne à sa charge. Après, on peut comprendre les problèmes administratifs. »

M. QUESTA : « On n'arrête pas de mettre la pression ; une décision sera prise demain lors de la réunion de chantier. »

Mme SCIACQUA : « Par contre M. BELMONTET, au sujet des dos d'ânes, à mon avis, là où les gens vont très vite à 7 heures du matin, c'est dans l'avenue de la Libération, en plein centre-ville alors que les automobilistes arrivent du dos-d'âne situé devant Intermarché. Ne serait-il pas possible à la municipalité de demander aux gendarmes de passer de temps en temps au moment où à 7 h 00 ou 8 h 30, on voit des gens qui

partent et qui sont pressés, traverser le village comme des fous ? Après, à partir de 9h30 Jonquières redevient calme. »

M. le Maire : « Le problème est que la police municipale ne commence pas tous les jours à 8 heures ; elle peut faire des horaires décalés mais plutôt au printemps ou en été car faire des contrôles en plein hiver ou en pleine nuit, ce n'est pas évident pour des raisons de sécurité et de visibilité. La gendarmerie compte beaucoup sur la police municipale maintenant. »

M. VERMEILLE : « Je pense que la gendarmerie c'est bien mais elle rencontre ce même problème, à la même heure dans toutes les communes dont ils ont la compétence. C'est donc compliqué. »

M. le Maire : « Je pense que les dos d'âne sont une fausse réponse à part pour des cas particuliers. Ce qu'il faut, c'est une prise de conscience ; je regrette que la sécurité routière ne s'implique plus dans les écoles comme elle le faisait auparavant. Vous parlez de la route de Carpentras mais il y a la deuxième partie de la route de Camaret qu'empruntent les camions. D'ailleurs, je vous rappelle que sur cette route, dos d'âne ou pas, il y a eu l'an dernier, deux morts dont un jeune. Cela ne résoudra donc pas le problème car ce sont des erreurs humaines hors agglomération. J'avais demandé à l'époque à ce que la route de Camaret soit limitée à 70 km/h car c'est une route départementale et on me l'a refusé à deux reprises. J'avais demandé aussi qu'à hauteur du Hameau de Causans, on mette une limitation voire même un panneau à 70 km/h, cela a aussi été refusé. Là-dessus, nous n'avons aucun pouvoir ce qui est dommage. »

M. RATAJEZAK : « La route de Courthézon est limitée à 70 km/h »

M. le Maire : « C'est moi qui l'avais demandé car en venant de Courthézon, il y a de nombreuses entrées privées. La répression a quand même son efficacité. »

M. BELMONTET : « On est totalement d'accord mais dans ma question initiale, je vous ai parlé de chicanes, de dos-d'âne ou de tout autre moyen pour faire ralentir les véhicules. »

M. le Maire : « Si vous allez voir les riverains de la route de Courthézon, ils vous diront qu'ils préféreraient avoir des dos-d'âne. Ces chicanes ont permis de créer du stationnement latéral pour les riverains. »

#### **4° - MANIFESTATIONS CULTURELLES - LES EGARES 2019**

Mme Claudine MAFFRE : « Le festival des Egarés est un dossier que vous voyons habituellement plus tard dans l'année, notamment après le vote du budget. Mme SOURIS, au travers la SASU Eve SOURIS est notre prestataire depuis le début de cette manifestation.

Mme SOURIS nous a sollicités pour faire part de sa satisfaction par rapport à l'année dernière et pour savoir si on souhaitait reconduire l'évènement. Cet évènement a beaucoup évolué ; cela a commencé par l'envie partagée par un groupe d'amis d'Eve SOURIS d'animer la gare puis, la commission culturelle a porté ce projet en passant d'une soirée à trois soirées.

Au niveau du budget, on a commencé à 5 000 € puis 9 000€ et cette année, lorsque nous avons rencontré Mme SOURIS, elle nous a fait part de sa difficulté à tenir un budget. Tout est relativement cher en terme de prestation artistique et Mme SOURIS nous a indiqué que sur une durée de 3 jours, ce festival représentait un coût de 15 000 € environ ; il y avait donc un manque.

De son côté, Mme SOURIS fait appel au financement participatif et la Commune, est le partenaire financier principal. Nous travaillons ensemble sur le visuel, sur le choix des prestations et les forces de propositions ; nous avons toujours été satisfaits.

Mme SOURIS nous a donc transmis son dossier financier pour l'année 2019 et nous l'avons passé en commission culturelle juste avant le conseil municipal de décembre.

Il est demandé au Conseil Municipal d'allouer un budget de 11 000 € pour 2019 ; c'est le tarif qui nous est demandé pour cofinancer le festival ; le reste à charge sera financé par les professionnels que Mme SOURIS sollicite. Je regrette que M. Pierre-Roger MARTIN ne soit pas là car il en fait partie et paie un ticket d'entrée de 300 € environ. Cette année, Mme SOURIS a également lancé une cagnotte participative car le budget est de 16 ou 17 000 €. Elle souhaite facturer une première partie de la prestation de manière à bloquer les intervenants. Le festival se déroulant le dernier weekend de juillet, période riche en manifestations sur le territoire, il faut s'y prendre à l'avance pour maintenir des groupes et des prestataires pour la sonorisation, les lumières, etc. L'acompte de 6 500 € demandé correspond aux engagements.

Avant de passer au vote, voici le texte de Mme SOURIS concernant la thématique du festival 2019 « Les Egarés n'en font qu'à leur tête ». Il est demandé à ce que les Jonquiérois soient privilégiés pour les prestations. Voici les grandes lignes de la manifestation : Apéro-piano avec Renaud GIGORD, du jazz manouche, un dj, de l'apéro-opéra, de l'opéra décalé, un défilé avec les festivaliers, une fanfare, un apéro gipsy...C'est un festival qui prend de l'ampleur et le but est de le faire rayonner sur la Via Venaissia et même jusqu'à Carpentras. »

M. VERMEILLE : « Je tiens à souligner que le festival des Egarés est une très belle manifestation à laquelle j'assiste chaque année. Il serait intéressant de chiffrer le coût des vigiles, des services techniques et de la CCPRO car nous pourrions avoir un coût d'ensemble du projet. Je voulais savoir si ce coût est pris sur le budget de la culture ou sur un budget propre. »

Mme MAFFRE : « Tout est pris sur le budget culture. Il faut aussi comptabiliser les horaires de la police municipale par rapport au plan Vigipirate et aux normes de sécurité. C'est un tarif de 200 € par nuit concernant le vigile ; la police municipale intervient en horaires décalés ; les services techniques ont en charge la manutention du matériel et le montage de la scène ; Mme SOURIS se charge d'installer tout le reste. »

M. VERMEILLE : « C'est plus intéressant d'avoir une opération chiffrée précisant l'avantage en nature et l'avantage en numéraire. »

Mme MAFFRE : « Il faut également les frais de SACEM qui sont imputés sur le budget culture comme cela se fait pour la fête de la musique et la fête du 14 Juillet. »

M. VERMEILLE : « C'est normal car c'est la Commune qui organise ces manifestations »

Mme MAFFRE : « Là aussi, nous sommes organisateurs car nous achetons une prestation. »

M. BELMONTET : « En cas d'annulation, il est indiqué que la Commune s'engage à régler la totalité des sommes dues restantes. Dans cette situation, l'entreprise ne prend aucun risque, le seul risque étant pour la commune »

Mme MAFFRE : « Vous avez raison car nous avons échangé avec Mme Souris. Ce risque n'existe quasiment plus hormis s'il y a une guerre civile dans la Commune car maintenant tout est à l'abri. C'est la raison pour laquelle on a tout déménagé de la gare au boulodrome. Mme SOURIS a proposé de reporter ces trois jours de manifestation dans tous les cas. »

M. BELMONTET : « Est-ce qu'il n'aurait pas été possible de l'indiquer ? »

Mme MAFFRE : « C'était quelque chose qui était un peu bloquant pour ne rien vous cacher. »

M. BELMONTET : « A quel niveau ? »

Mme MAFFRE : « Cela inquiétait Mme SOURIS au niveau de l'engagement. »

M. le Maire : « Cela a fait beaucoup débat lorsque nous l'avons reçu avec Mme MAFFRE. Aussi, j'ai demandé dernièrement à ce que cela soit enlevé de façon unilatérale. Personnellement j'ai fait quelques observations : je trouve que passer de deux à trois jours de manifestations ajoutent des frais fixes supplémentaires. Ensuite, le boulodrome n'est pas vraiment couvert car il y a juste un toit ; reporter à une autre date peut être très compliqué car c'est une saison où les prestataires ont un planning bien arrêté. »

M. BELMONTET : « C'est normal que lorsqu'un professionnel réalise une prestation, il y ait un minimum de prise de risque. »

M. le Maire : « Il faut se rappeler que la grande soirée organisée le vendredi soir dans le cadre de la fête votive, se déroulait sur la place de la mairie puis, sur le plateau d'éducation physique ; pour quelques manifestations, la solution de repli a été la salle polyvalente. Dans tous les cas, on paye la prestation même si nous n'avons pas de solution de repli. Les assurances sont très chères. »

Mme MAFFRE : « Nous avons étudié l'opportunité de prendre une assurance annulation mais cela revient plus cher que de payer le risque de ne pas avoir de prestations. »

M. le Maire : « Pour exemple, le concert de Michel DELPECH qui était programmé sur la place de la Mairie. Les prévisions météorologiques n'annonçaient pas d'orage mais malheureusement, le concert a dû être annulé et la prestation a dû être payée. Il faut être très vigilant lorsqu'il s'agit d'argent public. Alors, nous espérons qu'il n'y ait pas d'intempéries pour la prestation des Egarés. »

En l'absence de questions supplémentaires, le Conseil Municipal passe au vote : **Approuvé à l'unanimité**

#### **5° - LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA DAME » - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC**

**Approuvé à l'unanimité**

#### **6° - CAMPING – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

M. BELMONTET : « Le montant de la redevance porte sur tous les mois de l'année ? »

M. CLEMENSON : « Ce sera sur 12 mois car on exige une ouverture du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. Le gérant élargira peut-être le créneau d'ouverture sur toute l'année. »

M. BELMONTET : « Est-ce que la commune participera aux frais de travaux ? »

M. CLEMENSON : « Des devis ont été faits pour séparer les réseaux d'assainissements et électriques. Des engagements ont également été pris pour mettre en place d'ici 2020, les équipements pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux seront effectués pendant la fermeture du camping. »

M. VERMEILLE : « Il faudra être vigilant sur le choix du candidat car nous nous engageons sur 8 ans. »

M. CLEMENSON : « Evidemment, je pense à tout et notamment aux végétaux. Il faudra qu'il fasse les bons choix sur l'entretien des arbres. »

M. VERMEILLE : « Je pense aussi et surtout à la fréquentation du camping. S'il ouvre au-delà de la saison estivale, on risque d'avoir une population qui se sédentarise au camping avec toutes les conséquences que cela comporte. Il faut être vigilant car on ne pourra pas revenir en arrière. »

M. le Maire : « Il y a quand même un règlement intérieur qui précise bien les choses. Si on n'a pas le choix, on fera intervenir des services extérieurs au camping. »

M. CLEMENSON : « Cette année, par exemple, nous avons eu un jeune couple qui a séjourné au camping. Il se trouvait dans une situation précaire. De plus, la jeune femme a accouché lors de son séjour. Nous avons dû faire intervenir les services d'hygiène et de santé et les campeurs se sont mobilisés pour les nourrir. Ils sont partis du camping difficilement. »

M. VERMEILLE : « c'est pour cela que le règlement doit être très strict. »

Mme MAFFRE : « L'idée est de mettre en place un professionnel du tourisme. Nous ne sommes pas sur une notion de gardiennage. La présidente de la fédération du camping du Vaucluse, également propriétaire d'un camping, s'est proposée pour participer à la sélection du candidat. L'idée est d'apporter un plus à la Commune en terme de développement touristique et économique et de faire revivre ce camping. »

**Approuvé à l'unanimité**

#### **7° - SNACK DE LA PISCINE MUNICIPALE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Approuvé à l'unanimité**

#### **8° - PLAN MERCREDI ET PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE**

Mme DEL BASSO présente le plan mercredi et le projet éducatif de territoire élaboré pour la Commune de Jonquières.

M. BELMONTET : « Pourriez-vous nous faire parvenir par mail le contenu du projet éducatif territorial ? »

Mme DEL BASSO : « Oui mais il s'agit d'un document très volumineux. Il faut ensuite qu'il soit signé par les différents partenaires avant que je vous l'envoie. »

M. BELMONTET : « Connait-on également le nombre de places disponibles pour les enfants concernant la convention charte qualité Plan Mercredi ? »

Mme DEL BASSO : « Le Plan Mercredi est en lien direct avec le mercredi au centre de loisirs. Le nombre de places sera indiqué dans le règlement intérieur. »

Concernant l'évaluation du projet, elle est faite par le comité de pilotage puis transmise à la direction de l'Education Nationale et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. »

Mme MAFFRE : « Il est très intéressant car ce n'est pas toujours le cas, que des représentants des associations jeunesse soient intégrés dans le comité de pilotage. Cela permet de travailler en synergie. »

Mme DEL BASSO : « Lorsque tous les partenaires auront signé, notre but sera de contacter toutes les associations jeunesse de la Commune. »

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **9° - ALSH EXTRA-SCOLAIRE – PLAN MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES – REGLEMENT INTERIEUR**

M. VERMEILLE : « Est-ce que l'augmentation de la capacité d'accueil de 20 enfants environ va permettre d'absorber ceux qui étaient en attente ? »

Mme DEL BASSO : « Mercredi dernier, 9 enfants n'avaient pas pu être accueillis au centre de loisirs et finalement, ils ont pu avoir une place car il y a eu des annulations. »

M. VERMEILLE : « On peut globalement dire que sur les vacances scolaires par exemple, ces 20 places supplémentaires permettront d'accueillir ceux qui n'avaient pas de place jusqu'à présent ; cela reste sous réserve car, à priori, on ne maîtrise pas tout totalement. »

Mme DEL BASSO : « A noter qu'avec la commission jeunesse, nous avons dû mettre des critères de priorité pour pouvoir accueillir le maximum d'enfants. Je reviendrai après là-dessus car j'ai des précisions à apporter. Au départ, la capacité d'accueil était de 80 enfants alors que seules, 10 places n'étaient pas pourvues. Malgré tout, nous avons augmenté d'une vingtaine places. »

M. VERMEILLE : « Il vaut mieux avoir une marge supplémentaire que l'inverse. »

Mme DEL BASSO : « Concernant les critères de priorité, la commission a pris sa décision dans un contexte précis à savoir palier à la difficulté d'accueillir tout le monde. En 2017, le taux d'occupation du centre de loisirs était d'environ 80% (les 80 places n'étaient donc pas pourvues les mercredis) et de 69% pour les petites vacances. Puis, il y a eu la réforme des rythmes scolaires avec les mercredis matin scolarisés et le retour à la semaine de quatre jours. Le taux d'occupation a alors augmenté. En commission du 22 février 2018, il a été décidé de limiter le coût du personnel et de voir si l'agrément de 80 enfants serait atteint. Or, la demande étant de plus en plus importante, la commission a décidé de porter la capacité d'accueil à 106 au lieu de 80 enfants. Les critères de priorité ont été validés mais pas à l'unanimité.

En tant qu'adjointe à l'enfance jeunesse, je souhaite que ces solutions soient provisoires et qu'il soit réfléchi à une autre solution afin qu'à l'avenir, tous les enfants de la Commune soient accueillis.

Mme FLEURY : « Bientôt les mamans en seront complètement déchargées »

Mme DEL BASSO : « C'est pour cette raison que des critères de priorité ont été mis pour aider les parents en difficultés c'est-à-dire les familles dont les parents travaillent ou les familles dont les enfants n'ont pas la possibilité d'avoir des temps pédagogiques et éducatifs. Les critères de priorité sont les enfants de Jonquières et de Violès, les enfants inscrits à la journée, les enfants dont les 2 parents justifient d'une activité professionnelle, les enfants issus d'une famille monoparentale justifiant d'un emploi ou étudiant. Ces critères ont été réfléchis en commission. Les places seront accordées suivant l'ordre chronologique d'inscription payée. Une liste d'attente sera établie sans demande de paiement pour les cas suivants : inscription selon les critères ci-dessus excédant la capacité d'accueil, inscription des enfants à la demi-journée, inscription des enfants dont les 2 parents ne justifient pas d'une activité professionnelle ou famille monoparentale ne justifiant pas d'un emploi et ensuite, inscription des enfants extérieurs. Après la clôture des inscriptions, ces demandes seront étudiées si des places sont disponibles. A l'issue du 1<sup>er</sup> jour d'inscription, des familles étaient mécontentes du nouveau règlement intérieur. Selon les derniers chiffres, des places sont encore disponibles pour le mois de mars.

M. VERMEILLE : « Comment faites-vous pour attribuer des places ? Est-ce une commission qui doit se réunir ? »

Mme DEL BASSO : « C'est au directeur du centre de loisirs de faire les choix en fonction des critères donnés. »

M. VERMEILLE : « Il n'y aura donc pas de petite commission avec l'adjoint enfance jeunesse et le directeur du centre de loisirs de manière à étudier les dossiers ? »

Mme DEL BASSO : « Si les dossiers deviennent compliqués, on pourra se réunir pour faire un choix mais on espère ne pas en arriver là. »

M. VERMEILLE : « Dans la mesure où on met des priorités en place, il est parfois intéressant d'avoir au moins deux ou trois personnes qui prennent les décisions ensemble. »

Mme DEL BASSO : « Non car il y a des critères ; cela pourrait se faire pour des cas particuliers. »

M. VERMEILLE : « Tous les cas doivent être étudiés. C'est pour cela que dans les cas un peu compliqués, réunir une commission de plusieurs membres, dont le directeur du centre de loisirs, semble cohérent. »

Mme DEL BASSO : « Cela peut être une solution ; nous l'avons évoqué en commission. Les délais d'inscription sont fixés à 15 jours maximum avant les mercredis ou les vacances concernées afin que nous puissions bien étudier toutes ces listes d'attente. »

M. le Maire : « Ce qui est mis en place avec ce règlement intérieur concernant l'ASH extra-scolaire c'est ce qui se fait aussi pour la crèche municipale où il y a aussi des critères. Nous percevons des aides financières de la CAF mais si notre taux d'occupation est inférieur à ce que demande la CAF, les participations financières peuvent diminuer. Il faut donc gérer au mieux l'argent public. Il y a des critères et il faut être le plus objectif possible. A la crèche tout se passe très bien ; la directrice et le personnel sont à l'écoute des différentes demandes et il y a des échanges qui se font entre la direction de la crèche, les services administratifs de la mairie et les élus. Nous pouvons donc avoir le même principe pour le centre de loisirs dans le même esprit. Concernant les parents qui mettent les enfants à la demi-journée, il faut trouver une autre solution. » **Approuvé à l'unanimité.**

#### **10° - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION 2019-2022**

M. BELMONTET : « Est-ce qu'il serait possible de l'ajuster avec d'autres communes plus proches que Sorgues ou Bédarrides ? »

Mme DEL BASSO : « Nous ne sommes pas dans le cas du contrat enfance jeunesse qui est signé entre les communes de Jonquières et de Violès. »

M. le Maire : « Nous avons une structure le « RAM » qui fonctionne très bien depuis plusieurs années dont celles et ceux qui utilisent ce service sont satisfaits. Nous avons toujours des retours intéressants. Mme VALLAT, animatrice référente, est satisfaite des échanges qu'elle a avec ses interlocutrices ou interlocuteurs. C'est un peu la double peine que quitter une structure qui fonctionne très bien. La Commune de Courthézon a quitté la structure et nous n'en connaissons pas la raison. »

Mme DEL BASSO : « En effet, Courthézon s'est retirée du contrat enfance jeunesse avec le centre de loisirs et du contrat avec le RAM. »

M. le Maire : « Nous confirmons que cette structure fonctionne très bien »

M. BELMONTET : « Quel est le mode de calcul par rapport au budget et le financement du RAM ? »

Mme DEL BASSO : « C'est au pourcentage de places d'accueil. Je peux vous donner quelques chiffres si vous le souhaitez. Les RAM diffèrent selon les territoires. Le budget du RAM est de 104 413 € ; sur cette dépense, les aides de la CAF représentent 43% soit 50 400 € et d'autres aides s'élèvent à 2500 € ; la participation de toutes les communes est de 48 576 €. Sur ce reste à charge, il intervient le contrat enfance-jeunesse qui redistribue une prestation à hauteur de 43% soit 24 000 €. Le reste à charge final s'élève donc à 22 000 € répartis entre les Communes membres ; par conséquent, par rapport au pourcentage des 31 assistantes maternelles et 100 places, la contribution de la Commune de Jonquières est de 25% soit 5 665.35 €. La commune de Sorgues paye environ 9 000 €. »

**Approuvé à l'unanimité.**

**11° - CCPRO – CONVENTION ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES D'ORIGINE NON DOMESTIQUE**

M. le Maire : « La Maison de Retraite va-t-elle être impactée ? »

M. QUESTA : « Tout le monde va payer cette redevance par rapport au litrage. C'est nouveau et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Commune payera maintenant une redevance pour payer le tri et le dépôt des ordures ménagères. »

M. VERMEILLE : « C'est vrai qu'a priori, l'EHPAD n'est pas impacté pour l'instant. »

M. QUESTA : « L'EHPAD paye cette redevance directement. Les entreprises de Jonquières vont aussi la payer »

**Approuvé à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES :**

M. BELMONTET : « Il me semble qu'il est prévu la fin de l'exploitation du site Delta Déchet pour cette année. Pouvez-vous me dire quelle solution sera mise en place pour le traitement des ordures ménagères ? »

M. le Maire : « Nous irons à l'usine du SIDOMRA à Vedène. Il va donc falloir à terme un quai de transfert sur Orange, certainement sur le site de l'ancienne usine de traitement des ordures ménagères qui était située à côté de l'autoroute. En attendant d'avoir ce site, le prestataire retenu par la CCPRO, a un site sur Roquemaure. »

M. BELMONTET : « Est-ce que le surcoût que cela va entraîner, a été chiffré ? »

M. le Maire : « Je n'ai pas les chiffres du surcoût en tête mais il est important car il y a un marché qui a été attribué pour le transport et le transfert de ces déchets puisque tout cela se fera par transport spécifique.»

Mme MAFFRE : « Pour information, la mairie s'est équipée d'une application mobile téléchargeable gratuitement par les Jonquiérois. Une communication va se faire dans les commerces. Cette application est très simple et fonctionne pour l'instant sur Google Play et, dans quelques temps, sur Apple également. Nous avons remarqué que la tendance actuelle est que les gens vont de moins en moins sur les sites internet. Cette application a été créée pour la ville de Jonquières et réalisée par les agents du service culturel. Je vous invite donc à la découvrir et on pourra même travailler en relation sur Voisins Vigilants. »

M. le Maire : « Je souhaiterais revenir sur la réunion du 28 janvier 2019 concernant le projet de Maison de Santé. Cette réunion était importante même si nous regrettons le manque de représentants du monde médical Jonquiérois. Il y avait quand même beaucoup d'élus, tous groupes confondus ; il y avait aussi les partenaires tel que l'Union régionale des professionnels de santé représentée par les docteurs ADNOT et SAMAMA, le Conseil régional et l'Observatoire régional de santé. L'Agence Régionale de Santé (ARS) s'était excusée mais une rencontre doit avoir lieu ces prochains jours sur leur demande. Je trouve cela encourageant si le projet de maison de santé sur Jonquières aboutit et ce qui est important, c'est la mobilisation des partenaires dans ce projet.

Monsieur UNIA, pharmacien à Jonquières, a un projet privé de maison de santé avec un certain nombre de professionnels de santé : le laboratoire d'analyses et différentes activités médicales ; un local sera destiné aux médecins généralistes, sachant que pour le moment, ces médecins n'ont pas encore été trouvés par M. UNIA.

Il a déposé un certificat d'urbanisme qui a été signé par l'Adjointe à l'urbanisme, il y a quelques semaines, Son projet va se faire et il suffit qu'il dépose un permis de construire.

Je voudrais attirer votre attention sur ce projet de maison de santé dont le cœur du sujet est de trouver encore des médecins généralistes pour notre commune. Environ 40% des Jonquiérois(e)s vont se faire soigner dans les communes voisines ce qui n'est pas anodin.

L'intérêt du projet porté par M. UNIA est d'avoir des médecins généralistes ce qui va créer des retombées intéressantes pour la pharmacie, le laboratoire d'analyses et les autres professionnels de santé qui seront dans ce projet privé.

Le problème est que lors de cette réunion, M. UNIA n'a pas exprimé la volonté d'intégrer le souci majeur de la Commune de trouver des médecins généralistes dans un délai très court c'est-à-dire d'ici trois à cinq ans. C'est quand même assez inquiétant car je ne voudrais pas qu'il y ait un beau projet réalisé sur le terrain situé près de la gare, le long de la Via Venaisia, et que l'on se retrouve sans médecins généralistes à Jonquières du fait des départs en retraite. Je considère qu'il s'agit d'un dossier d'intérêt général car ce sont les médecins généralistes qui déclenchent un certain nombre d'opérations médicales auprès de médecins spécialisés ou d'autres professions médicales. Je ne suis pas pour être en concurrence projet contre projet mais pour parler de complémentarité.

Il faut qu'on puisse très rapidement savoir ce qu'il en est du devenir de la profession de médecin généraliste à Jonquières.

Je pense qu'il faut être responsable et être partenaires car cela concerne l'ensemble de la population de Jonquières qu'elle soit vieillissante, jeune ou d'âge moyen ; cela intéresse toutes les générations de Jonquières.

C'est pour cela que j'approuve l'initiative des partenaires cités précédemment, de provoquer une réunion avec les représentants du monde médical jonquiérois, le 11 mars prochain sur la Commune, sans les élus. Il faudrait qu'un maximum de professionnels de santé vienne à cette réunion. Je pense que les Jonquiérois(e)s ne nous pardonneraient pas s'il n'y avait plus de médecins à Jonquières Je tiens aussi à remercier les deux correspondants de presse car ils ont publié des articles très intéressants et ils ont bien pris le sens du problème à venir. Je pense qu'il faut se donner la peine pour trouver des médecins généralistes. »

M. VERMEILLE : « Sur un tel dossier, je pense qu'il n'y a pas de débat majorité-opposition. Nous sommes sur un dossier de santé publique et donc, à mon sens, tous d'accord. J'engage notre groupe à l'unanimité. »

Mme MAFFRE : « Je voudrais rebondir aussi sur plusieurs points. On est effectivement unanime qu'on soit élus ou non-élus avec une priorité de faire venir des médecins à Jonquières ; c'est le souci de l'ensemble des élus de Jonquières. Il faut tout mettre à plat et ce débat doit s'engager. J'ai moi-aussi participé à l'ensemble de ces réunions concernant le pôle santé ; il s'est dit beaucoup de choses et nous avons avancé. Le projet de pharmacie élargie de M. UNIA date depuis plusieurs années maintenant. On a aussi par ailleurs modifié le PLU afin de permettre l'acquisition du terrain pour ce pôle santé. La nouveauté quand même, je le dis sans agressivité, est qu'il y a trois mois de cela, le projet de M. UNIA était hypothétique ; aujourd'hui il est quasiment abouti puisqu'il a signé son compromis de vente et son prêt.

Faisant un bilan complet, M. UNIA a aujourd'hui dans son pôle santé la pharmacie, le laboratoire d'analyses, un chiropracteur, un podologue, un kinésithérapeute, une sage-femme qui sont des professionnels de santé de Jonquières.

J'entends bien que les 2 projets ne s'opposent pas, mais il faut peut-être entendre le ressenti de M. UNIA actuellement et se mettre à sa place ; on lui dit que la mairie peut obtenir des subventions pour le pôle santé avec un projet qui tient la route et offrir la possibilité à des médecins généralistes de s'installer moyennant un loyer plus attractif que celui que pourrait proposer M. UNIA qui lui, ne profite pas de ces fameuses subventions car son projet est privé.

Vous l'avez, vous-aussi, évoqué M. BELMONTET. On nous dit aussi qu'on va pouvoir démarrer ce pôle santé avec une obligation de deux médecins et une autre personne associée du milieu médical sinon pas de subventions. Il semblerait, et on ne peut que s'en réjouir, que 2 médecins soient intéressés.

Avant de se précipiter et je sais que Monsieur le Maire n'est pas d'accord là-dessus, je pense qu'il faut vraiment échanger car nous n'avons pas le droit à l'erreur pour la Commune. On ne peut pas négliger l'investissement humain et financier de M. UNIA.

Je me trompe peut-être mais je pense que le débat mérite d'être ouvert.

Si nous avons effectivement deux médecins susceptibles de venir à Jonquières, ne serait-il pas malin de les mettre en relation avec M. UNIA étant donné qu'il a également une possibilité d'accueil de 100 m<sup>2</sup> ? Qu'est-ce qui nous dit qu'au final ces médecins ne vont pas accepter ? Peut-être veulent-ils profiter du soleil ou de la situation géographique de Jonquières, d'un bâtiment tout neuf ou d'une équipe.

En tout cas, je trouve que ce serait intéressant de les mettre en relation et si cela ne leur convient pas, on pourra toujours voir avec eux et mettre en place notre projet de pôle santé.

Je suis ravie que les professionnels de santé se retrouvent car les partenaires sont aussi les professionnels de santé de Jonquières.

Souvenez-vous qu'à la première réunion, ils étaient 18 et qu'ensuite, on les a perdus ; on s'est peut-être mal expliqué. Je pense qu'il faut les associer à la réflexion et c'est à ce moment-là, qu'on réussira un projet commun. On est tous d'accord pour faire venir d'autres médecins mais prenons le temps et étudions toutes les possibilités ; voyons ce que veulent ces deux médecins.

J'ai échangé avec le cardiologue, M. SAMAMA ; il me disait que j'avais posé les bonnes questions.

Cela signifie qu'il faut encore se poser des questions pour faire le bon choix et on ne peut pas ignorer cette nouvelle donne qu'est M. UNIA.

Posons-nous toutes les questions en partenariat avec les professionnels de santé car le Conseil Régional maîtrise parfaitement ce sujet. Un très bon compte-rendu a été fait mais nous avons un élément qui n'est pas neutre c'est M. UNIA et son pôle médical. Construisons ensemble et laissons passer la réunion du 11 mars.

Même s'il n'y pas la volonté d'opposer les projets, si on ne réunit pas, si on ne travaille pas et si on n'est pas suivi par les professionnels de santé de Jonquières, ce projet n'aboutira pas correctement.

Les meilleurs ambassadeurs pour trouver des bons médecins sont les professionnels de santé de Jonquières.

C'est mon sentiment mais je me dis que c'est une corporation qui est unie et je pense même qu'ils sont susceptibles d'aider M. UNIA à faire venir des nouveaux médecins généralistes.

Prenons du temps, réfléchissons et travaillons vraiment en partenariat, en tout cas c'est mon souhait. »

Mme FLEURY : « Je pense qu'à part M. MITTRE, les professionnels de santé ne sont pas trop venus car ils entendaient dire dans Jonquières que la mairie ne ferait rien et qu'elle n'avancait pas. Nous recevons des appels téléphoniques au CCAS. Je ne peux pas vous dire de qui mais croyez-moi et faites-moi confiance lorsque je dis qu'on a deux médecins et des professionnels de santé qui nous téléphonent pour nous dire cela. »

M. VERMEILLE : « C'est bien ces propos au téléphone ? »

M. le Maire : « Il y a beaucoup de désinformations. Quand je parle de partenariat, ce n'est pas du vent en particulier avec M. UNIA. Il est venu nous voir à plusieurs reprises de façon régulière depuis quelques années et déjà depuis le mandat précédent, pour trouver une solution pour sa pharmacie. Lorsqu'il a repris la pharmacie, il voulait réaliser un agrandissement mais il a rencontré des difficultés en raison des habitations mitoyennes. A chaque fois, nous avons été à son écoute.

Je vous rappelle quand même que la modification n°2 du PLU, votée le 12 avril 2017 à l'unanimité, apportait une solution à son projet.

M. UNIA va établir sa pharmacie et en plus, agglomérer d'autres activités médicales ; je pense donc qu'administrativement, nous l'avons bien aidé et c'est notre rôle d'aider ce genre de projet.

Lors de la réunion du 28 janvier dernier, j'aurai donc apprécié que M. UNIA exprime de façon solennelle, devant les élus, tous groupes confondus, et devant les représentants médicaux, qu'il a bien compris la problématique de la mairie et qu'il intègre ce souci.

Par conséquent, à l'heure actuelle, si on ne fait pas un geste conséquent pour les accueillir, il n'y aura plus de médecins généralistes.

Personnellement, je ne veux pas être le comptable en tant que Maire de Jonquières de cela.

Au vu de la situation, soit M. UNIA prend en compte ce que l'on dit soit il va falloir qu'on trouve une solution. Si les médecins trouvés se mettent en relation avec M. UNIA, il n'y a pas de problème. Mais je veux que cela soit fait non par l' élu que je suis car ce n'est pas ma compétence, mais par le biais du Conseil Régional et de l'ARS. C'est à eux de faire le nécessaire correctement. En parlant avec le docteur SAMAMA, il m'a indiqué que si M. UNIA trouvait une solution pour les médecins généralistes, il peut faire ce projet privé ; or, à l'heure actuelle, il n'y a pas d'avancée de M. UNIA ; d'ailleurs, lors d'une entrevue avec Mme DAGNET du Conseil Régional le 14 novembre 2018, cela ne s'est pas très bien passé »

Mme FLEURY : « Non pas du tout et Mme la Directrice des Services Généraux était présente aussi ; M. UNIA a bien dit qu'il ne voulait pas faire plus que ce qu'il avait prévu. On peut le comprendre. »

M. le Maire : « Le 11 mars c'est dans un mois. Je souhaite présenter au prochain Conseil Municipal, une délibération de principe qui n'engage à rien mais pour marquer de façon officielle aux yeux des Jonquiéroises et des Jonquiérois ainsi qu'aux yeux du monde médical, qu'il y a une ferme volonté à trouver une solution pour avoir des médecins généralistes s'il n'est pas trouvé une solution crédible au projet privé porté par M. UNIA et d'autres professions médicales.

Cela fait un an que nous trainons sur ce projet et il le fallait bien.

Lors de la première réunion, nous ne nous sommes pas bien compris avec les professionnels de santé car ils pensaient qu'on avait déjà un projet tout ficelé.

Comme le démontre l'étude de l'Observatoire de santé, Jonquières fait partie des communes les plus impactées par le manque de médecins généralistes.

*Je prends donc mes responsabilités au prochain conseil municipal et si je suis désavoué, ce ne sera pas un problème mais j'aurais fait ma mission de Maire à part que d'ici-là, l'ambiguïté avec M. UNIA soit levée lors de la réunion du 11 mars, ce que j'espère.*

*Si le projet est privé, il n'y a pas de souci mais il faut des médecins généralistes.*

*Son projet n'est pas facile mais à aucun moment, il n'y a eu un signe de sa part. Je ne suis pas contre le projet de M. UNIA. Il doit se décider positivement ou négativement. A l'heure actuelle, je pense que c'est un projet imparfait. »*

*M. BELMONTET : « Bien évidemment, nous soutenons aussi le projet. La problématique des médecins est très ennuyeuse. Je crains une distorsion de prix si les deux projets aboutissent. Le coût des loyers ne serait pas du tout les mêmes. De ce fait, les personnes qui se sont engagées auprès de M. UNIA risqueraient de se désolidariser et de vouloir se rapprocher de la maison de santé. »*

*M. le Maire : « Ce que vous dites est excessivement important. Je vous ai dit que pour moi, les médecins généralistes c'est l'intérêt général. Sans médecins généralistes, vous n'allez pas avoir un développement du monde médical à Jonquières. Nous avons la chance que Jonquières est bien placée au niveau géographique et nous risquons de perdre cette attractivité. »*

*M. BELMONTET : « Concernant l'accueil des médecins, je connais de jeunes médecins qui sont sortis de la faculté de médecine de Bordeaux et se sont installés en Bourgogne alors qu'ils ne sont pas du tout de cette région. On leur a offert le logement et le cabinet ; tout était fourni clef en main. Je pense que si on veut vraiment attirer des médecins, il va falloir qu'on fasse vraiment un effort sur l'accueil. »*

*Mme MAFFRE : « Réfléchissons aux différentes possibilités ; un logement avec un cabinet pourrait être intéressant. »*

*M. BELMONTET : « Ce sont de vraies questions à se poser car je peux vous dire que dans les facultés de médecine, ils sont très convoités et si on ne sait pas les attirer, ils ne viendront pas. Pourtant nous avons des atouts : le climat, la région... »*

*M. AILLOT : « Actuellement, on nous dit qu'il y a deux médecins qui sont susceptibles de venir à Jonquières. Tout d'abord, on voudrait bien savoir leur nom et quelles sont leurs prétentions ? Est-ce qu'ils ont postulé pour d'autres communes ? Dans un premier temps, il va falloir les recevoir puis discuter avec eux pour savoir ce qu'ils veulent. Dans un second temps, il faudra voir avec les professionnels de santé qui devront s'engager officiellement pour être dans la maison de santé car on ne va pas construire un bâtiment dans lequel il n'y aura personne. Comme les subventions seront à hauteur de 60%, il est évident que la Commune fasse un emprunt pour payer les 40% restant. Les loyers payés par les professionnels de santé dans la maison de santé, permettront de rembourser les indemnités de la dette ; cela ne peut pas se faire autrement. Durant la réunion du 11 mars, ces professionnels de santé doivent confirmer leur souhait de venir à la maison de santé mais cela ne nous empêche pas de continuer de travailler avec M. UNIA pour voir comment se passent les choses. On ne peut pas non plus ignorer M. UNIA. »*

*M. BELMONTET : « Effectivement c'était le sens de ma question. Si les personnes qui se sont engagées avec lui se désistent au profit de la maison de santé publique, tout risque de tomber à l'eau. »*

*M. AILLOT : « La première chose à faire est de rencontrer les deux médecins qui sont susceptibles de venir car si on n'a pas ces médecins, le projet de maison de santé n'aboutira pas. »*

*Mme FLEURY : « Nous avons rencontré Mme DAGNET et l'ORS »*

M. AILLOT : « Ce n'est pas Mme DAGNET qui va mettre en place le projet. »

Mme FLEURY : « Non mais elle a posé les bonnes questions. »

M. AILLOT : « C'est quand même nous qui maîtrisons l'affaire »

Mme FLEURY : « On le sait déjà »

Une élue : « Si Monsieur UNIA a prévu un cabinet de 100 m2 pour les médecins généralistes, il n'y a pas d'ambiguïté car il les a prévus. Il ne va pas laisser un local de 100 m2 vide. »

M. BELMONTET : « Non mais il peut les accorder à d'autres professions médicales. »

M. le Maire : « Je ne suis pas d'accord. A l'heure actuelle, sur le certificat d'urbanisme tel qu'il a été déposé, c'est prévu pour des médecins et peut être pour autre chose plus tard ; ce n'est donc pas un problème. Il suffit que M. UNIA spécifie officiellement qu'il accueillera des médecins généralistes à l'ouverture des locaux pour les autres professionnels qu'il va accueillir, autre que la pharmacie. Nous n'avons toujours pas avancé sur ce point. Le projet de M. UNIA est en bonne voie ; il a eu un certificat d'urbanisme positif et il va y avoir un permis de construire plus tard et a priori il n'y a pas de problème aussi. Le problème, comme je le répète, ce sont les médecins généralistes. »

M. BELMONTET : « Il faut donc rencontrer ces médecins et que l'on sache ce qu'ils attendent. »

M. SCIACQUA : « Il faut laisser le temps à M. UNIA de trouver des médecins. On a un professionnel privé qui veut faire un projet qui ne coûterait rien à la commune et on vient en disant qu'on est complémentaire. Je suis désolée ; l'unité n'étant pas là, il n'y aura pas de complémentarités. Vous parlez d'ambiguïté mais a-t-on posé la question à M. UNIA durant la réunion de la semaine dernière ? »

M. le Maire : « Non, M. UNIA a été rencontré à plusieurs reprises en mairie. »

Mme SCIACQUA : « Pourquoi ne lui a-t-on pas posé publiquement la question pendant la réunion ? »

M. le Maire : « M. UNIA a été reçu à plusieurs reprises en mairie par Mme FLEURY et moi-même. La dernière fois, bien que j'ai été absent, Mme FLEURY et Mme DAGNET du Conseil Régional, l'ont reçu car il y avait des questions techniques et administratives de M. UNIA auxquelles nous n'avions pas les réponses. Nous avons donc fait venir une technicienne de Marseille dont c'est le métier. Elle n'est pas là pour vendre le projet maison de santé mais pour faire avancer le projet sur les territoires. Notre souci, cela a été dit et redit, ce sont les médecins généralistes. Il faut à un moment donné, convaincre M. UNIA. »

Mme SCIACQUA : « Je pense qu'il n'y a pas besoin de le convaincre. C'est évident que pour M. UNIA c'est un bien : le patient qui va chez le médecin, se rend dans la pharmacie la plus proche. C'est donc évident que pour lui c'est intéressant. Pourquoi il serait contre le fait d'accueillir des médecins ? »

M. BELMONTET : « Est-ce que cela ne coûterait pas moins cher, plutôt que d'investir dans une maison de santé et même s'il y a 60% pris en charge par la Région et d'autres organismes, de prendre en charge les locaux réservés aux médecins chez M. UNIA ? Ne pouvons-nous pas l'envisager ? Cela nous coûterait peut-être moins cher de réserver deux cabinets de médecins avec une salle d'attente commune plutôt que de se lancer dans ce projet. »

Mme FLEURY : « Est-ce que vous savez qu'il y a une autre pharmacie quand même ? »

M. BELMONTET : « Oui. Mais plutôt que de se lancer dans un projet de maison médicale aux frais du contribuable, il y a un projet privé qui est là. Comment voulez-vous qu'il mette en place son projet s'il ne sait pas qui viendra dans sa maison de santé ? S'il n'y a pas de médecins ? Il faudrait peut-être que M. UNIA rencontre ces deux médecins qui seraient intéressés pour venir. Ensuite, il faudrait voir si cela ne coûterait pas

moins cher à la commune de payer la prise en charge des cabinets chez M. UNIA que de créer une maison de santé. »

Mme MAFFRE : « M. BELMONTET, c'est exactement ce que l'on a évoqué »

M. BELMONTET : « Si on crée une maison de santé, il faut quand même savoir qu'il y a des contraintes supplémentaires pour les médecins car ils vont devoir faire avec des permanences alors qu'ils sont dans le privé de manière totalement indépendante et sans ces contraintes. Le Docteur ADNOT l'avait dit lorsqu'il était venu aux réunions précédentes. »

Mme MAFFRE : « M. UNIA l'a dit aussi »

Mme FLEURY : « Je voudrais rajouter que lorsque j'ai rencontré M. UNIA avec Mme DAGNET et la Directrice Générale des Services, Mme DAGNET a tout fait pour le persuader de faire un cabinet plus grand pour accueillir des médecins ; il s'est buté et ne voulait pas faire plus que ce qu'il a prévu. »

Mme MAFFRE : « Je pense que nous ne sommes pas prêts et la réflexion n'est pas aboutie.

Cela ne peut pas se faire sans la concertation et avec un vrai partenariat avec les professionnels de santé. Le Docteur SAMAMA nous a redit que le pôle santé pouvait fonctionner sauf que chez nous, il y a M. UNIA qui est en plein dans ce projet. Nous ne sommes pas comme les autres Communes et j'aimerais bien que l'on prenne cela en considération.

Ensuite, on nous a dit aussi que quelques fois une Commune va mettre en place un pôle santé et cela ne fonctionne pas. Il y a d'autres investissements à faire ailleurs et si on peut faire une économie tant mieux. Ces médecins puisqu'on les a, est ce qu'on ne peut pas passer par l'étape d'une rencontre avec M. UNIA et les médecins ; s'il fait effectivement un cabinet médical il n'y a donc pas d'ambiguïté. Après qu'à défaut d'avoir des médecins, la personne veuille peut-être un autre professionnel de santé, c'est tout à fait légitime. Mais provoquons cette étape-là. Est-ce qu'on ne peut pas faire office de facilitateur ? Nous ne sommes pas à 6 mois près. »

M. le Maire : « Je répète qu'après le 11 mars, je donnerai mon avis à l'ARS qui verra ensuite avec le Conseil Régional ; je tiens à ce qu'il y ait des médecins généralistes dans un délai court. »

M. BELMONTET : « On est tous d'accord. Mais cela tourne en boucle »

M. le Maire : « Pour le moment, nous avons un projet immobilier. »

M. BELMONTET : « Est-ce que les deux médecins intéressés ont été conviés à la réunion du 11 mars ? »

M. le Maire : « Oui. Ils sont courant et l'un d'eux ne peut pas venir. »

M. BELMONTET : « Il faudrait déjà commencer par-là. Qu'ils rencontrent les professionnels locaux de santé afin de voir ce qu'ils souhaitent faire ensemble. Si on ne les fait pas se rencontrer, il est évident que cela ne risque pas d'aboutir. Si M. UNIA peut leur proposer quelque chose, ce serait quand même bien. Qu'ils ne viennent pas seulement parce qu'il y a une maison mais parce qu'ils ont aussi envie de venir sur Jonquières. Il faudrait qu'ils rencontrent M. UNIA. »

M. le Maire : « Je ne lui interdis pas de voir M. UNIA. »

M. BELMONTET : « Mais si vous ne dites pas à M. UNIA qui est ce professionnel et si vous ne les aidez pas à se rencontrer, cela ne risque pas d'aboutir. »

M. le Maire : « Le profil des deux médecins est différent. Il y en a un qui finit ses études et n'habite pas la région ; son épouse est dans le milieu médical et ils veulent venir pour 2020. Le second connaît très bien le tissu médical de Jonquières. »

M. BELMONTET : « Est-ce que vous leur avez proposé de rencontrer M. UNIA ? »

M. le Maire : « A l'heure actuelle, M. UNIA n'est pas sur cette trajectoire-là. »

M. BELMONTET : « Il n'a pas dit cela M. UNIA. Il a dit que vu qu'il n'avait pas de médecins... »

M. le Maire : « Mme FLEURY, pouvez-vous répéter ce que vous avez dit précédemment suite à l'entretien du 14 novembre ; il semblerait que M. BELMONTET n'ait pas entendu »

Mme FLEURY : « M. UNIA a dit qu'il ne voulait pas faire plus que ce qui était prévu »

M. BELMONTET : « Cela est une chose mais pourquoi ? Cela fait des années qu'il attend »

Mme FLEURY : « Je ne sais pas. Peut-être qu'il ne peut pas emprunter plus. J'ai l'impression que cette construction est une charge pour lui mais c'est un beau projet. »

M. BELMONTET : « Là il voit qu'il peut avancer et il n'a jamais dit qu'il ne voulait pas de médecins. »

Mme FLEURY : « Il a dit qu'il ne voulait pas faire plus »

M. BELMONTET : « Mais plus que quoi ? Dans l'espace qui lui est dédié, il pourrait très bien accueillir un médecin. »

Mme MAFFRE : « Oui, il l'a prévu »

M. le Maire : « Lors de la réunion du 28 janvier dernier, M. UNIA avait là tous les décideurs. Le Docteur SAMAMA a indiqué que notre souci de médecins généralistes sera réglé s'il est pris par M. UNIA. Le problème c'est que nous en sommes très loin. J'espère que lors de la réunion du 11 mars, ce sera positif mais il faudra quand même qu'on se positionne sur une délibération de principe. »

M. AILLOT : « Posons la question à M. UNIA une bonne fois pour toute. »

M. VERMEILLE : « On parle de partenariat éventuellement privé/public. Est ce qu'on ne pourrait pas imaginer, par exemple, d'avoir le projet de M. UNIA qui est un projet privé et de faire un projet juxtaposé et mitoyen au sien qui soit public. »

Mme FLEURY : « On ne peut pas car c'est sur son terrain »

M. le Maire : « Même si la construction sur son terrain est financée à 100%, elle ne sera pas éligible à des financements publics car nous sommes sur un terrain privé. »

M. le Maire : « Au tarif du terrain constructible, M. UNIA a payé un peu moins de 300 000 € ; or, avec une prise en charge à 50%, la Commune a actuellement d'autres investissements à faire. »

M. BELMONTET : « Si on fait une maison de santé, cela va coûter plus ou moins que 150 000 € ? »

Mme MAFFRE : « Plus, bien sûr »

M. BELMONTET : « Voilà, nous avons la réponse »

M. le Maire : « L'idée est de faire une opération blanche et de faire payer un loyer sur le résiduel. »

M. BELMONTET : « Je pensais que l'idée était de faire venir des médecins »

M. le Maire : « M. BELMONTET, je veux bien que vous le tourniez comme cela mais je vois qu'à Grillon, il y a une maison de santé qui fonctionne très bien. Il s'en est monté une autre à Sablet, il y en a une autre qui est en train de se monter à Beaumes-de-Venise et tout se passe très bien aussi. »

M. BELMONTET : « Nous avons la chance d'être l'une des rares communes où un investisseur privé met en place ce projet. Permettez-lui donc de rencontrer ces médecins qui sont intéressés. »

M. le Maire : « Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je vous dis simplement que si l'ensemble du projet, médecins généralistes compris, peut être porté par le privé, il n'y a pas de problème mais il faut que ce soit une assurance pas seulement pour le Maire que je suis mais aussi, pour l'ensemble des Jonquiérois. »

M. BELMONTET : « C'est évident. »

M. le Maire : « Mon message est celui-là et pas un autre »

M. BELMONTET : « Alors, permettez à M. UNIA de rencontrer les deux médecins. Faites-les se rencontrer. »

Mme FLEURY : « Ils se rencontreront avec Mme DAGNET et les autres professionnels de santé sans nous. »

Mme MAFFRE : « Je trouverai intéressant de savoir que les élus de la Commune de Jonquières, dans leur ensemble, connaissent les besoins et les souhaits de ces deux médecins généralistes susceptibles de venir. Puis, on pourrait envisager en fonction de leurs motivations, un pôle santé version 1, un pôle santé version 2 ; on a une possibilité aussi de mettre un appartement à disposition, celui qui est situé au-dessus de la Poste par exemple. Je ne dis pas que c'est la solution mais cela mérite une réflexion. »

M. le Maire : « Nous n'en sommes pas encore là »

Mme MAFFRE : « Mais est ce que nous ne sautons pas des étapes ? Avant de dire qu'on fait un deuxième pôle santé, car c'est ce dont il s'agit, est-ce qu'on ne peut pas tout mettre sur la table ? On ne sait qui sont ces médecins. On sait qu'ils ont envie de venir à Jonquières mais on ne sait pas à quelles conditions. Cela fait beaucoup de « si » et on nous demande de nous positionner. »

M. le Maire : « Si M. UNIA veut rencontrer les médecins, il suffit qu'il nous le dise. Cela nous rassurera mais il faudrait quand même que cela vienne de sa propre initiative. On ne va pas le forcer. »

M. BELMONTET : « c'est ce que je vous dis depuis tout à l'heure »

M. le Maire : « Ce que je souhaiterais c'est que cela se fasse par l'intermédiaire de celles et ceux que nous avons accueillis l'autre jour »

M. BELMONTET : « Voilà, nous repartons dans le public alors qu'il y a un projet privé qui tient la route »

M. le Maire : « Non. Le Docteur SAMAMA qui portait le projet public, me l'a dit en partant : si on arrive à trouver une solution dans le projet privé de M. UNIA, ce sera gagné. »

M. BELMONTET : « Comment voulez-vous trouver une solution s'ils ne se rencontrent pas. Faites-les se rencontrer. C'est cela que je trouve aberrant. Est-ce que vous lui avez demandé à M. UNIA ? »

M. le Maire : « Je vous répète qu'il devait nous dire l'autre jour qu'il intégrait notre problématique concernant les médecins généralistes et qu'il pouvait les accueillir. J'attends son engagement pas plus. »

M. BELMONTET : « Demandez-lui. Cela fait des années que son projet est dans les tuyaux. Cela n'avance pas depuis des années. »

M. AILLOT : « Je veux bien aller lui poser la question. »

M. le Maire : « J'espère qu'il y aura le maximum de monde à la réunion du 11 mars ; il faut que chacun, en dehors des élus, s'exprime sur la possibilité d'accueillir ces deux médecins généralistes sur Jonquières. Nous ne sommes pas propriétaires de ces deux médecins. Nous ne les avons pas forcés à s'engager sur Jonquières. C'est une possibilité qu'ils puissent s'engager. Ils auront d'autres sollicitations ailleurs si c'est plus intéressant. »

M. BELMONTET : « Le 11 mars, ils vont rencontrer ceux qui veulent créer une maison de santé publique. Du coup, nous n'allons pas résoudre les problèmes de M. UNIA. »

M. le Maire : « Vous ne m'écoutez pas. Les docteurs ADNOT et SAMAMA, porteurs de projets de maison publique de santé, nous ont dit que nous avons la chance d'avoir un porteur de projet privé sur Jonquières

et d'essayer de collaborer avec lui. Il n'y a pas de problème mais il faudrait une volonté de M. UNIA. Pour créer un partenariat, il faut être au moins deux. »

M. BELMONTET : « M. UNIA attend cela depuis des années ; c'est ce qui m'interpelle »

M. le Maire : « Nous l'avons aidé pour cela. »

Une élue : « Si M. UNIA n'a pas envie de travailler avec Mme DAGNET, c'est son droit. Laissons faire ce qu'il a envie de faire. On peut quand même lui proposer les deux médecins qui sont intéressés. »

M. BELMONTET : « Là, en fait, c'est comme si, dans le milieu professionnel, on empêche un employeur de rencontrer la personne qu'il souhaite embaucher. »

M. VERMEILLE : « On a l'impression qu'il y a un blocage. Il faudrait presque qu'il y ait un conciliateur au milieu »

M. BELMONTET : « Il attend de savoir à quelle sauce il va être mangé et il attend d'en savoir plus »

Mme MAFFRE : « Nous ne sommes pas là pour faire le procès de M. UNIA et juger sa capacité ou pas à prendre la parole. Nous sommes tous différents et nous avons plus ou moins cette capacité. Simplement, j'insiste et je pense que nous sommes assez nombreux autour de la table et toutes listes confondues, provoquons cette réunion ! Cette étape indispensable et nous en sortirons grandis. La Région, c'est bien car ce sont des techniciens mais est-ce qu'on est obligé de demander leur bénédiction à chaque fois ? Est-ce que oui ou non, ce sont les élus de Jonquières qui vont voter je ne sais combien de milliers d'euros pour un pôle de santé ? Mme DAGNET est une excellente technicienne ; elle nous conseille mais je pense que la décision va nous revenir ? Faisons donc le meilleur choix. Et enfin, essayons une bonne fois pour toute de savoir ce qui ferait venir ces médecins à Jonquières que ce soit chez M. UNIA ou pas, car ne sachant pas ce qu'ils veulent, nous ne sommes peut-être pas dans la vérité. »

M. BELMONTET : « Parfaitement. On ne connaît pas leurs attentes. »

M. le Maire : « Je trouve que vous êtes un peu gourmands car, au bout d'un an, on a réussi à avoir deux médecins susceptibles de pouvoir être intéressés. Il me semble que c'est une petite victoire. Maintenant, si je sens une volonté de M. UNIA de prendre le problème à bras le corps, il n'y a pas de problème »

M. BELMONTET : « Est-ce que vous savez ce qu'attendent les médecins qui souhaitent venir ? »

M. le Maire : « Il y a un médecin dans l'Est de la France qui termine ses études avant de redescendre dans le midi car il est originaire de la Région ; il souhaite donc se rapprocher de ses origines. Le second médecin n'est pas originaire de la région mais il travaille dans la région et connaît bien le milieu médical de Jonquières ; pour le moment il ne souhaite pas apparaître officiellement dans notre projet mais il nous soutient car nous l'avons rencontré avec Mme FLEURY à ce sujet. Autrement, nous ne nous serions pas permis de vous dire que nous avons deux médecins. »

M. BELMONTET : « Ils sont intéressés et qu'est-ce qui va faire qu'ils vont venir ou pas ? »

M. le Maire : « C'est la prochaine étape »

M. BELMONTET : « Mais quand ? Si on attend trop, toutes les autres communes vont les solliciter et ils vont partir ailleurs »

M. VERMEILLE : « Nous attendons trop et la démarche sera longue »

M. le Maire : « Mais il peut le trouver les médecins M. UNIA, en plus il travaille dans le milieu médical. »

Mme MAFFRE : « Si leur seule idée est de dire qu'ils veulent venir à Jonquières, ils vont chez M. UNIA. Si maintenant, ils veulent un autre concept avec ce qu'on leur propose, il faut le savoir. »

Mme DEL BASSO : « Pour être éligible aux subventions pour deux médecins, il ne faut pas qu'il y ait une deuxième maison de santé à côté. Par conséquent, s'il y a un projet privé, c'est un second projet sur le territoire non éligible à la subvention »

M. BELMONTET : « Si c'est sur les fonds de la Région, c'est quand même sur nos impôts donc si on peut éviter. Si des médecins veulent venir sur Jonquières, M. UNIA leur fera une place. L'urgence est de faire venir deux médecins mais dans trois, quatre ou cinq ans puisque d'autres médecins partiront à la retraite. Il faut donc anticiper et leur proposer, pourquoi pas, d'être tuteur d'internes en médecine. Cela leur plairait peut-être d'accueillir un jeune médecin et de le former s'ils savent qu'ils vont être soulagés en terme de travail »

M. le Maire clôt la réunion et indique que la prochaine étape sur ce sujet sera la réunion du 11 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, le tour de table effectué, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10.

Fait en Mairie de JONQUIERES,

Le 20 Mars 2019

Le Maire,  
Louis BISCARRAT



La Secrétaire de séance,  
Anne SCIACQUA-LERIDON

